2, rue du Stade - 35 330 Maure de Bretagne

 02.99.34.92.34  02.99.34.59.22

Charte annexée au règlement intérieur de l’école

**Charte de l’utilisateur du matériel informatique dans le cadre des activités scolaires**

**PREAMBULE**

*L'école s'efforce d'offrir à ses élèves les meilleures conditions de travail, notamment avec l'outil informatique : matériel, logiciels, réseau interne et Internet. Son usage participe à la formation de l'élève ainsi qu'à l'action pédagogique des enseignants. Chaque élève dispose d'un droit d'utilisation de l'outil informatique qui suppose de la part de chacun le respect du matériel et de certaines règles de fonctionnement, précisées par le règlement intérieur. Pour le confort de tous, le respect de cette charte et du règlement intérieur est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur.*

## 1- J’utilise du matériel informatique…

Le matériel informatique qui est mis à ma disposition à l’école est fragile, il doit donc être manipulé avec précaution et dans le respect des consignes d’utilisation.

  Je sais que l’ordinateur que j’utilise n’est pas à moi et que les différentes installations servent aussi

 à d'autres élèves.

 Je ne peux en aucun cas modifier la configuration des ordinateurs.

 Je sais que je suis responsable de l’utilisation que je fais du matériel informatique.

 Si j'ai un problème ou un doute lors de mes manipulations, je dois appeler l'adulte responsable.

 Je ne dois ni ouvrir les dossiers des autres, ni effacer ou modifier leurs contenus sans autorisation.

 Il m'est interdit d'apporter des disquettes, des CD, des DVD ou tout autre support sans l'autorisation de l'enseignant.

 Je ne peux imprimer un document que si j'ai l'accord de l'adulte qui m'accompagne.

 J'utilise le scanner pour numériser et reproduire des images ou documents avec l'autorisation et la surveillance d'un adulte, mais en respectant la notion de propriété intellectuelle et artistique.

 Je sais que la loi dit que l’on ne peut reproduire les œuvres d’autrui (images, sons, vidéos, textes…) que si on a l’autorisation de leur auteur.

## 2- Je vais naviguer sur Internet

* Je sais que les enseignants me font utiliser l'Internet dans le cadre de mes apprentissages. Je ne l'utiliserai pas pour une autre raison que celle-là.

Par exemple : je ne vais pas rechercher des sites sur mon chanteur préféré lorsque je dois faire une recherche en géographie.

* Je suis conscient qu’il est possible que je rencontre un site qui contient des mots ou des photos que les adultes qui m'encadrent ou mes parents ne voudraient pas que je voie. Je n'essaierai pas de trouver ces sites.
* Je montrerai immédiatement à l'adulte qui m'encadre tout site qui me met mal à l'aise.
* Je suis conscient que tout ce qui est sur l'Internet n'est pas forcément vrai. Je me poserai les bonnes questions et j’en parlerai avec les adultes pour essayer de distinguer le faux du vrai.
* Je sais que les textes et les photos que je vois sur un site ont un auteur. Je sais que je dois indiquer leurs provenances si je veux les utiliser.
* Je ne donnerai jamais mon nom, mon adresse (ou celle de l'école), mon numéro de téléphone ou quoi que ce soit sur ma famille.
* Je m'engage à ne jamais me faire passer pour quelqu'un d'autre. Je sais qu’on peut essayer de me tromper.
* Je n'utiliserai jamais l'Internet pour m'en prendre aux autres : je n'enverrai ou  n'afficherai jamais des messages insultants, grossiers ou mal intentionnés.

## 3- Et si je voulais pratiquer le clavardage ou aller sur des forums… ?

* Je sais qu'il m'est interdit, à l’école, de communiquer sans autorisation par le biais des  « chats » appelés également clavardages ou par le biais des forums.

## 4- Je vais communiquer grâce à la messagerie électronique

* Mon école peut mettre à la disposition des élèves une boîte aux lettres électronique par classe ou pour chaque élève. L'échange par courrier électronique est donc public. La correspondance ne servira qu’aux échanges scolaires entre élèves classes ou écoles.
* Je demanderai la permission et l'assistance d'un adulte avant d'ouvrir tout courrier électronique provenant de personnes que je ne connais pas.
* Lorsque je relèverai le courrier, je montrerai immédiatement à un adulte tout message qui me met mal à l'aise.

Attention : malgré toutes les précautions prises, les risques liés à l'Internet ne sont jamais nuls.

### Les sanctions

- Avertissement de l'utilisateur concerné.

- Interdiction temporaire d'accès à l'outil informatique.

- Interdiction permanente d'accès à l'outil informatique.

- Sanctions disciplinaires (rapport, mesure d'exclusion, …)

- Poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions légales.